



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 65493

#### Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les derniers chiffres relatifs à la délinquance à Paris. Les derniers chiffres concernant la délinquance à Paris durant le premier semestre et publiés cet été ont fait apparaître une forte hausse des divers délits, notamment des vols et des vols à l'arraché, et plus particulièrement de téléphones portables sur la voie publique. Il en résulte que, depuis quatre ans, la délinquance a très fortement augmenté dans la capitale après plusieurs années de résultats encourageants. En conséquence et afin de rassurer les Parisiens et les nombreux touristes qui visitent la capitale, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures d'urgence qu'il entend mettre en place dans les plus brefs délais, dans tous les quartiers de Paris, pour remédier à cette situation qui s'aggrave de jour en jour malgré la création de postes de policiers auxiliaires, qui ne semblent pas résoudre le problème.

#### Texte de la réponse

Les données statistiques du premier semestre portant sur l'ensemble des crimes et délits commis dans la capitale font apparaître une progression par rapport à la même période de l'année 2000 (7,22 %). Cette analyse doit cependant être sensiblement affinée, certaines formes de délinquance connaissant une baisse importante. Sont en baisse ou demeurent stables les délits suivants : les coups et blessures volontaires (- 0,62 %), les vols d'automobiles (- 6 %), les attaques à main armée perpétrées à l'encontre d'établissements bancaires (- 19,42 %), les délits économiques et financiers (- 1,43 %). Il convient également de signaler la baisse (- 56 %) enregistrée en matière de falsification et usages de cartes de crédit. Certains postes de délinquance évoluent tel l'agrégat des délits de voie publique en raison essentiellement de la progression des délits d'appropriation, notamment les vols avec violences et à la tire. Il convient toutefois de préciser que près d'un vol avec violences sur deux est un vol à l'arraché de téléphone portable, ce qui confirme l'urgence de la mise en oeuvre de dispositifs techniques permettant de neutraliser ces appareils à distance et, par conséquent, de dissuader les délinquants. A cet égard, il est significatif de relever que, si les vols d'automobiles demeurent en baisse au cours du premier semestre, c'est en grande partie en raison des sécurités passives dont les véhicules sont aujourd'hui dotés. La délinquance dans l'enceinte du métropolitain connaît, pour sa part, une évolution qui s'explique essentiellement par la forte augmentation des vols à la tire, représentant plus de la moitié de la délinquance constatée dans ce secteur. La part occupée par les mineurs dans la délinquance représente 17 % du nombre total des personnes mises en cause, 42 % des personnes interpellées pour faits de vols avec violences et 40 % des personnes arrêtées pour vol à la tire. Au regard de ces différentes données, il convient de souligner l'orientation particulièrement favorable des bilans d'activité des commissariats de police parisiens. Le nombre de faits élucidés augmente ainsi de 7,63 % (18 881 faits pour le premier semestre 2001 et 17 542 faits pour la même période de l'année 2000). Le nombre de personnes mises en cause connaît, pour sa part, une hausse de 5,62 % (20 543 personnes pour le premier semestre 2001 et 19 449 pour la même période de l'année 2000). S'agissant des mesures et des moyens mis en oeuvre, il convient de préciser que la mise en place du plan de renforcement des effectifs de police de quartier portant sur 1 000 gardiens de la paix permet notamment le doublement des patrouilles dans les différents sites sensibles de la capitale. Une première étape a déjà été

engagée en juin 2001 par l'affectation de 135 policiers supplémentaires dans six arrondissements sensibles. Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2001, une deuxième étape sera engagée grâce aux redéploiements internes et aux 1 275 gardiens de la paix sortis d'écoles entre septembre et décembre puis affectés à la préfecture de police, auxquels s'ajouteront 100 agents administratifs supplémentaires. Ainsi, l'effectif des gradés et gardiens des 20 arrondissements de Paris, qui était de 5 957 au 1er janvier 2001, devrait atteindre 6 747 au 1er janvier 2002. Cette augmentation de près de 800 policiers entre le 1er janvier 2001 et le 1er janvier 2002 bénéficiera, dans des proportions variables en fonction de la population et du taux de délinquance, à tous les arrondissements de Paris. Chaque maire d'arrondissement a d'ores et déjà été informé de l'effectif supplémentaire dont il bénéficiera entre octobre et décembre. L'accroissement des effectifs s'accompagne d'une réorganisation de la police de quartier dans chaque arrondissement, avec un nouveau maillage plus fin sur lequel les maires d'arrondissement sont consultés. La prise en charge progressive des points écoles par des emplois-jeunes de la ville et l'adoption d'un nouveau cycle de travail pour les policiers permettront, avec les effectifs supplémentaires, de doubler la présence policière à pied dans les rues de Paris et, plus particulièrement, l'après-midi et le soir. Cette présence sera désormais maintenue toute la semaine, et notamment le samedi et le dimanche. Le plan sera achevé au cours du premier semestre 2002, grâce à l'entrée en fonction de 400 agents supplémentaires de surveillance de Paris qui viendront renforcer le service de la circulation. Cette montée en puissance du dispositif permettra de redéployer 200 à 300 policiers supplémentaires et de dépasser l'effectif de 7 000 en arrondissements (5 957 au 1er janvier 2001). Parallèlement, la préfecture de police a entrepris une concertation avec le parquet de Paris et la ville pour compléter le contrat local de sécurité. Cette réflexion porte, notamment, sur la création de nouveaux équipements à Paris, tels qu'un foyer de semi-liberté et un foyer d'accueil pour jeunes mineurs étrangers délinquants ; ces structures offriront au juge une palette de réponses pénales qui permettra d'apporter à tout délit une réponse proportionnée. Ce contrat local sera, en outre, décliné par arrondissement. Cette déclinaison territoriale sera l'occasion d'élaborer, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, des diagnostics locaux, avant de définir, dans un esprit de concertation, des plans d'actions tenant compte des spécificités de chaque arrondissement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65493

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 septembre 2001, page 4988

**Réponse publiée le :** 19 novembre 2001, page 6636